

Lavigne Delville (Philippe)

- *Aide internationale et sociétés civiles au Niger.* -
Paris-Montpellier-Marseille, Karthala-APAD-IRD,
2015. 346 p.

Cet ouvrage analyse les rapports entre aide internationale et société civile dans le cadre d'un projet européen d'appui à la société civile, le PASOC, mis en œuvre au Niger entre 2008 et 2011. Croisant socio-anthropologie du développement et analyse des politiques publiques, reposant sur une analyse empirique et une recherche de terrain importante, il met l'accent sur les représentations et pratiques des acteurs, dans la définition et mise en œuvre d'une politique. Il a le grand mérite d'explorer la boîte noire d'un projet, de montrer comment il se construit et évolue, de sa définition à son évaluation. Il a également le mérite de remettre en perspective la ou plutôt les sociétés civiles africaines « réelles », de les replacer dans leur contexte nigérien, un contexte de foisonnement d'organisations non gouvernementales (ONG) lié à la démocratisation, à la crise de l'ajustement structurel et aux opportunités offertes par l'aide internationale (chap. 1, 2 et 3). Philippe Lavigne Delville ne juge pas ce que beaucoup considèrent comme les dérives de ces ONG locales (népotisme, clientélisme, opportunisme, recherche de rente), dérives par rapport au modèle abstrait promu par les bailleurs de fonds et le discours développementaliste : celui d'une société civile vertueuse, agissant de façon désintéressée pour le bien commun. Dans cet ouvrage, il entend plutôt les analyser dans toute leur diversité, comme des acteurs ayant leurs intérêts, leur logique et leurs contraintes, celles notamment d'une aide internationale qui les pousse à une compétition acharnée pour l'accès au financement, refuse de prendre en charge les frais de structure, les considère comme de simples sous-traitants. Leur fragilité institutionnelle, le contexte de précarité de l'emploi et de ressources (de « modernité insécurisée ») dans lequel elles agissent, le fait qu'elles soient devenues pour une grande part de la jeunesse nigérienne la seule source d'emploi, expliquent en partie la gestion clientéliste, opaque et patrimoniale dont elles sont l'objet, le courtage en développement qu'elles favorisent. Monter son ONG devient une forme de réussite sociale, un moyen de promotion personnelle et, pour certains, une opportunité de s'enrichir, tout autant qu'une façon de s'engager civiquement à travers le militantisme ou une responsabilité sociale. Prises entre les contraintes

gestionnaires et leur nécessité de survivre, ces ONG sont passées maîtres dans l'art de négocier des financements tout en résistant aux injonctions de transparence et aux tentatives de régulation, comme le montrent les échecs répétés d'essais de chartes de la société civile. Elles trouvent ainsi un intérêt certain à la « gestion de la confusion ».

C'est cette situation que doit affronter la délégation de l'Union européenne lorsqu'elle doit inscrire le principe d'un appui aux acteurs non étatiques – catégorie pour le moins floue – dans son programme indicatif. Le but du PASOC, en tant que projet, est de renforcer les capacités de ces acteurs et de financer leurs actions citoyennes dans le cadre de la démocratisation, comme prévu par les accords de Cotonou. Mais de quels acteurs s'agit-il au juste, des actions sur quoi ? L'auteur montre de façon convaincante comment ce projet est « inventé », comment cette politique est « construite » (chap. 4) : elle l'est de façon tâtonnante, entre consultants, équipe de la délégation et acteurs nationaux, à travers des compromis et des arbitrages pas toujours cohérents entre visions stratégiques différentes de « la société civile », entre objectifs multiples précisant son rôle souhaité, à travers des choix divers concernant les instruments pour « la renforcer ». Bref le projet est le produit de négociations complexes, de luttes d'influence au sein même de la délégation ou parmi les consultants, luttes concernant la définition des acteurs (qui fait partie de la société civile ou non), de leurs fonctions (politiques, militantes ou non...). Il est le fruit de controverses, de redéfinitions et de cadrages successifs. Le passage à la mise en pratique et en dispositif du projet par la délégation suppose de multiples étapes de traduction et de reformulation, par lesquelles la délégation va peu à peu préciser ses choix, retenant sélectivement les propositions des consultants et de leurs études successives, lesquelles ont chacune leur interprétation de la société civile et du rôle qui lui incombe dans le cadre du projet. Choisir une façon de définir la société civile, ses différents types d'organisation, c'est – précise Ph. Lavigne Delville – légitimer certains types d'action et en délégitimer d'autres, mettre en avant certains rôles de la société civile et en occulter d'autres. L'auteur met ainsi en avant le travail d'un réseau évolutif d'acteurs et la façon dont les cadrages ont été proposés ou imposés, des options refusées ou acceptées. En ouvrant ainsi la boîte noire de la formulation du projet, il donne à voir son caractère contingent.

L'analyse a le grand mérite de montrer que le projet n'est pas imposé d'en haut par les bailleurs de fonds – ici l'Union européenne – à des acteurs locaux passifs (l'État ou les ONG) : il se « définit en marchant », à travers une série d'interrogations, de débats, de divergences entre acteurs ayant leurs intérêts et visions spécifiques à défendre, ce qui conduit à un consensus ou à des arbitrages sur la définition de la société civile et de son rôle dans le cadre du PASOC. Le chapitre 5 analyse comment ces arbitrages et consensus vont se traduire en choix concernant les instruments de mise en œuvre. Il étudie le résultat concret de ces choix – en termes de dispositif et procédures –, « le projet en acte ». Il montre ainsi que le travail d'instrumentation passe par de nombreuses étapes de traduction qui vont préciser les outils ou procédures, vont résoudre certaines ambiguïtés et en produire d'autres. Ce chapitre est particulièrement intéressant car il révèle comment, dans ce processus, les objectifs initiaux se perdent au profit de la logique bureaucratique et managériale de mise en conformité aux règles comptables. Les formations organisées dans le cadre du projet, et qui avaient pour but à l'origine de renforcer les actions civiques des ONG et la qualité de leur action sur le terrain, sont réorientées exclusivement sur la maîtrise des dossiers et procédures comptables. Alors que les acteurs concernés (ONG de base) sont peu à peu socialisés à ces normes comptables, leur rôle dans le cadre du projet évolue : il ne s'agit plus pour elles de promouvoir la citoyenneté mais, en tant que sous-traitantes, de bien savoir gérer l'argent. Les apprentissages portent ainsi plus sur le ficelage des projets que sur les façons pertinentes de promouvoir la citoyenneté dans les contextes locaux. À force de respect des normes formelles, ces ONG finissent également par oublier leur vision propre, leur militantisme, d'où une perte de sens de l'action que le projet était censé promouvoir. Les procédures de mise en concurrence utilisées pour sélectionner les ONG de base dans le cadre du projet renforcent encore ce processus : les ONG sont sélectionnées non selon leur compétence civique, leur orientation à la responsabilité sociale, mais selon leur capacité à se fondre dans le moule comptable. L'auteur met ainsi le doigt sur un travers important de cette mise en procédure et de cette concurrence généralisée : alors que cette dernière est censée promouvoir l'égalité des chances et la transparence dans l'attribution des marchés publics, elle produit l'effet inverse, c'est-à-dire un

accroissement des liens de clientèle et de l'opacité dans la gestion des projets, concomitante à un renforcement de l'hyper procéduralité. En effet, l'égalité des chances entre ONG est toute théorique devant la complexité des procédures et dans un contexte où savoir monter un projet devient la qualité principale d'une organisation (plus que son action sur le terrain). L'opérationnalisation du projet, la logique comptable, l'obligation d'un décaissement rapide et l'inadaptation des procédures de l'UE par rapport aux organisations ciblées ont amené à simplifier le projet au risque de le vider de son sens civique. Les contraintes bureaucratiques et gestionnaires ont ainsi étouffé toute innovation – idée promue par l'UE dans tous ses projets –, toute prise de risque et flexibilité. Elles l'ont emporté sur les buts initiaux et la réussite du projet, une réussite qui se résume à dépenser l'argent le plus vite possible (p. 256). Bref, le respect formel du contrat de subvention l'a emporté sur la réalité des actions et leurs significations (p. 240), la logique financière sur le sens de l'action (p. 235).

De par ses multiples facettes, cet ouvrage d'une rare perspicacité intéressera non seulement les spécialistes du développement, mais aussi tous ceux qui ont travaillé de près avec l'Union européenne, dans le cadre de projets de recherche financés par cette dernière.

Véronique Dimier -

Université libre de Bruxelles, Institut d'études européennes

Lemoine (Benjamin) - *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché.* Préface d'André Orléan. - Paris, La Découverte, 2016 (Sciences humaines). 308 p. Illustrations.

Le livre de Benjamin Lemoine est tendu vers un double objectif scientifique et politique : décrire la dette publique comme le résultat d'une « histoire collective incertaine », riche en controverses, pour mieux dénoncer les effets austéritaires que la dette publique produit actuellement sur le débat politique et sur l'action publique. Pour étayer cette démonstration résolument constructiviste, inspirée de la sociologie des sciences, l'auteur propose dans une première partie une histoire de la dette publique depuis la seconde guerre mondiale. Il y décrit brièvement le fonctionnement du *circuit du Trésor* dans les années d'après-guerre. Ce circuit financier permet